

Introduction

Note d'orientation 1

Les Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes sont une série de 14 notes d'orientation destinées aux organisations de développement pour leur permettre d'adapter leurs outils de programmation et d'évaluation prospective et rétrospective de projets afin d'intégrer la réduction des risques dans les activités de développement des pays exposés aux aléas naturels. Cette série de notes s'adresse également aux responsables de l'adaptation aux changements climatiques.

Cette note préliminaire indique la raison d'être des notes d'orientation, présente celles-ci et souligne les facteurs essentiels d'une intégration fructueuse de la réduction des risques de catastrophes dans les principes et la pratique du développement.

1. La question de l'intégration

Depuis la fin des années 1990, on admet de plus en plus la nécessité d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le développement, autrement dit d'envisager et d'aborder ces risques dans des cadres stratégiques et des structures institutionnelles à moyen terme, dans des stratégies et des politiques nationales et sectorielles et dans l'élaboration de projets dans des pays exposés aux aléas naturels. Cette intégration exige d'analyser non seulement l'impact d'éventuelles catastrophes sur le fonctionnement de politiques, de programmes et de projets mais également les incidences de ces politiques, programmes et projets sur la vulnérabilité aux aléas naturels. Une telle analyse devrait conduire à l'adoption de mesures apparentées pour réduire la vulnérabilité, au besoin, en considérant la réduction des risques comme faisant partie intégrante du processus de développement et non comme une fin en soi.

Par le passé, les catastrophes étaient nettement perçues comme des phénomènes imprévisibles et inévitables à confier à des spécialistes des urgences. On a observé toutefois un changement de perspective qui traduit en partie une meilleure compréhension des catastrophes, conséquence de problèmes de développement non résolus. En effet, les mesures en faveur du développement ne réduisent pas nécessairement la vulnérabilité aux catastrophes. Elles risquent au contraire de créer involontairement de nouvelles formes ou d'aggraver des formes préexistantes de vulnérabilité, avec parfois des conséquences tragiques (encadré 1). L'importance croissante accordée à la réduction de la pauvreté a largement contribué à cette compréhension. L'exposition aux risques et aux chocs financiers, notamment du fait de catastrophes naturelles, est largement reconnue comme constituant l'une des principales facettes de la pauvreté. Cette prise de conscience a largement concentré l'attention sur l'analyse des formes et des causes sous-jacentes de la vulnérabilité aux catastrophes et sur les mesures visant à renforcer la résistance à celles-ci.

Encadré 1

Mieux vaut tenir compte des risques

- À Hue, au Vietnam, le développement de l'infrastructure – ponts, voies de chemin de fer et routes – a créé une barrière dans la vallée où est implantée la ville. De ce fait, les pluies excédentaires ne peuvent plus s'évacuer rapidement et les problèmes d'inondation se sont aggravés¹. Des problèmes semblables sont apparus dans plusieurs villages du Gujerat, en Inde, après la construction d'une route financée par des donateurs.
- À la suite des ravages provoqués par l'ouragan Hugo en 1989, un nouvel hôpital financé par une organisation humanitaire a été construit au pied d'un volcan sur l'île antillaise de Montserrat. Cet hôpital a été détruit par des coulées de cendres après que le volcan eut repris son activité vers le milieu de l'année 1995².

¹ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *World Disasters Report: Focus on Recovery*, Genève, 2001.

² E.J. Clay *et al.*, *An Evaluation of HMG's Response to the Montserrat Volcanic Emergency*, 2 vol., rapport d'évaluation EV635, secrétariat d'État britannique à la Coopération, Londres, 1999.

- Après le tsunami dévastateur de 2004 dans l'océan Indien, certains logements d'Aceh, en Indonésie, ont été reconstruits dans des zones inondables, ce qui a rendu des familles vulnérables aux aléas naturels.

L'intérêt croissant pour l'intégration de la réduction des risques a été alimenté par une augmentation progressive des pertes déclarées à la suite de sinistres, due essentiellement à la vulnérabilité croissante aux catastrophes de l'actif économique et social ainsi que du bien-être et des moyens de subsistance des populations. Entre les années 1950 et les années 1990, le coût mondial déclaré des catastrophes a été multiplié par 15 à prix constants, passant de 1,6 milliard de dollars américains pendant la décennie 1984-1994 à près de 2,6 milliards pendant la décennie suivante³. Plus récemment, on a assisté à une succession rapide de catastrophes qui ont provoqué d'importantes pertes économiques et humaines, dont le tsunami de l'océan Indien de 2004, les ouragans Katrina et Rita aux États-Unis et le séisme sud-asiatique de 2005 centré sur le Cachemire. Bien qu'en chiffres absolus, les plus fortes pertes économiques se produisent dans des pays développés, les pays en voie de développement souffrent beaucoup plus en termes relatifs. Selon la Banque mondiale, leurs pertes, en pourcentage du produit intérieur brut, peuvent être jusqu'à 20 fois supérieures à celles des pays industrialisés, alors que plus de 95 % des décès imputables à des catastrophes se produisent dans des pays en voie de développement⁴. En fait, les catastrophes sont de plus en plus considérées comme constituant une menace pour le développement durable, la réduction de la pauvreté et la réalisation de divers objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est pourquoi il faut rechercher expressément et activement des solutions bénéfiques pour tous afin d'assurer un développement durable, de réduire la pauvreté et de renforcer la résistance aux catastrophes, d'autant plus que l'évolution du climat risque d'accroître la fréquence des sécheresses et des inondations et l'intensité des tempêtes de vent⁵. C'est en intégrant les stratégies et les mesures de réduction des risques de catastrophes dans le cadre global du développement et en considérant la réduction des risques comme faisant partie intégrante du processus de développement et non comme une fin en soi que les meilleures solutions seront élaborées. Comme l'indique un rapport récent de la Banque mondiale : « ... il est à noter qu'en aucun cas on ne peut passer sous silence ou oublier en toute impunité les risques de catastrophes, surtout pour le sous-groupe des pays hautement vulnérables aux aléas naturels⁶ ». En fait, il convient d'envisager les questions relatives aux aléas naturels lors de la planification nationale et sectorielle du développement, de l'établissement de programmes par pays et de la conception de l'ensemble des projets de développement destinés aux pays exposés aux aléas en question en cherchant à protéger les investissements réalisés dans le développement contre ces aléas et à renforcer la résistance des collectivités desservies. La protection de certains ouvrages contre les aléas naturels peut même ne pas coûter très cher⁷. Bien que les chiffres puissent varier, l'Agence fédérale américaine de gestion des situations d'urgence (FEMA)⁸ estime, par exemple, que les mesures d'atténuation n'augmentent le coût de construction de nouvelles installations que de 1 à 5 % alors que le retour sur investissement peut être nettement supérieur (encadré 2). Une prise en compte correcte des risques de catastrophes peut constituer un aspect important de l'action internationale visant à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

Encadré 2

La réduction des risques de catastrophes est payante

- Un programme de plantation de palétuviers de la Croix-Rouge vietnamienne mis en œuvre dans 8 provinces du Vietnam pour protéger les habitants des zones côtières des typhons et des tempêtes a coûté en moyenne 0,13 million de dollars américains par an de 1994 à 2001, mais a réduit le coût annuel d'entretien des digues de 7,1 millions. Le programme a permis de sauver des vies humaines, de maintenir les moyens de subsistance et de créer de nouvelles sources de revenus⁹.
- Selon des experts régionaux du génie civil, en consacrant 1 % de la valeur d'un ouvrage à des mesures d'atténuation de la vulnérabilité, on peut réduire les pertes maximales probables dues à des ouragans d'environ un tiers dans les Caraïbes¹⁰.

3 Banque mondiale (2006).

4 <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTURBANDEVELOPMENT/EXTDISMGMT/0,,menuPK:341021~pagePK:149018~piPK:149093~theSitePK:341015,00.html>

5 L'étude Stern de 2006 indique de même, pour ce qui est de l'évolution du climat, que l'adaptation, et notamment les mesures visant à accroître la résistance aux catastrophes, devraient être intégrées dans le développement. Elle souligne en particulier que « la clé de la réduction des risques de catastrophes, c'est de veiller à ce qu'elle soit intégrée dans le développement, la politique humanitaire et la planification de celle-ci » (ministère des Finances et Secrétariat du Cabinet du Royaume-Uni (2006), p. 566).

6 Banque mondiale (2006), p. 67.

7 Voir, par exemple, FEMA, *Protecting Business Operations: Second Report on Costs and Benefits of Natural Hazard Mitigation*, Washington, DC, 1998 ; et IACNDR (Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles), *Inter-American Strategic Plan for Policy on Vulnerability Reduction Risk Management and Disaster Response*, document 3737/03 OEA/Ser.G du Conseil permanent de l'OEA, 2003.

8 Voir la note 7 (FEMA, 1998).

9 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *World Disasters Report: Focus on reducing risk*, Genève, 2002.

10 Banque mondiale, *Managing Catastrophic Risks Using Alternative Risk Financing and Insurance Pooling Mechanisms*, document de travail du Département des finances, du secteur privé et des infrastructures, Unité de gestion des Caraïbes, Région d'Amérique latine et des Caraïbes, Washington, DC, 2000.

- On estime, selon une étude des subventions accordées par la FEMA pour la rénovation, les projets structurels de réduction des risques, la sensibilisation du public, l'éducation et les codes du bâtiment, qu'en consacrant 1 \$ US par jour à l'atténuation des effets des catastrophes, l'Agence économise en moyenne 4 \$ en futurs avantages¹¹.
- Il ne restait que deux écoles intactes à la Grenade après le passage de l'ouragan Ivan, en septembre 2004. Toutes deux avaient été réaménagées grâce à une intervention de la Banque mondiale. On a utilisé l'une d'elles pour abriter des personnes déplacées à la suite du sinistre¹².
- Du 27 août au 18 septembre 1995, les ouragans Luis et Marilyn ont endommagé 876 logements à la Dominique, provoquant des pertes qui se sont élevées à 4,2 millions de dollars américains. Les petites maisons de bois qui ont été détruites n'étaient pas conformes au code local du bâtiment. Cependant, tous les édifices qui avaient été réaménagés grâce à des modifications simples apportées aux techniques locales de construction par le biais du programme pour des constructions plus sûres relevant du Projet d'atténuation des incidences des catastrophes dans les Caraïbes (CDMP) financé par l'USAID (Agence américaine pour le développement international) ont résisté aux ouragans¹³.

La prise de conscience de la nécessité d'intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles dans le développement a été officialisée en janvier 2005, à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, lorsque 168 pays et institutions multilatérales ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Le Cadre d'action est axé sur trois grands buts stratégiques, le premier étant de « tenir compte de façon plus efficace des risques de catastrophes dans les politiques, plans et programmes relatifs au développement durable à tous les échelons, en privilégiant la prévention, l'atténuation des effets, la préparation et la réduction de la vulnérabilité¹⁴ ».

Les progrès à ce jour : mutations politiques et institutionnelles

Sur cette toile de fond, certaines organisations de développement ont commencé à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans leurs activités en modifiant leurs institutions, leurs politiques et leurs procédures. Pour ce qui est de la mutation des institutions, à la suite de la réforme de l'ONU de 1997-1998, par exemple, la responsabilité de la prévention des catastrophes naturelles, de l'atténuation de leurs effets et de la préparation à celles-ci est passée du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, chargé essentiellement des interventions à la suite de catastrophes, au Programme des Nations Unies pour le développement, agence de développement de l'Organisation. En 1998, la Banque mondiale a créé la Facilité de gestion des catastrophes, rebaptisée depuis Unité de gestion des risques d'aléas naturels, pour améliorer les pratiques et les interventions d'urgence en vue de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. L'Unité a pour mission d'organiser des interventions plus stratégiques et plus rapides en cas de catastrophes et de promouvoir l'intégration des mesures de prévention et d'atténuation dans les activités de développement de la Banque. La Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque asiatique de développement (BASD) ont désigné de nouveaux coordonnateurs de la gestion des catastrophes chargés notamment de soutenir l'intégration de la prévention des catastrophes dans leurs programmes de développement.

Pour ce qui est de la mutation des politiques, la BASD et le secrétariat d'État britannique à la Coopération (DFID) ont approuvé au cours des dernières années des politiques profondément remaniées de gestion des risques de catastrophes et la BID devait aussi ratifier une telle politique au cours du premier semestre 2007. La BASD, qui n'intervenait auparavant qu'à la suite de catastrophes, a adopté en 2004 une nouvelle politique aux termes de laquelle elle « soutient également des activités prévoyant et atténuant les incidences probables de catastrophes qui risquent de se produire¹⁵ ». Les principes qui sous-tendent cette politique sont entre autres d'« intégrer la gestion des risques de catastrophes dans le processus de développement¹⁶ ». La nouvelle politique du DFID en matière de prévention des catastrophes, publiée en mars 2006, comporte trois objectifs fondamentaux, dont le premier est de « mieux intégrer la réduction des risques dans le développement et dans la politique et la planification humanitaires [...] [y compris] une meilleure intégration dans la programmation du secrétariat d'État dans le cadre de l'approche habituelle du développement durable adoptée par les bureaux nationaux dans les secteurs les plus touchés par les risques de

¹¹ MMC/NIBS (Multihazard Mitigation Council du National Institute of Building Sciences), *Natural Hazard Mitigation Saves: An Independent Study to Assess the Future Savings from Mitigation Activities*, Washington, DC, 2005.

¹² Banque mondiale, *Grenada, Hurricane Ivan: Preliminary Assessment of Damages, September 17, 2004*, Washington, DC, 2004. Disponible à l'adresse http://siteresources.worldbank.org/INTDISMGMT/Resources/grenada_assessment.pdf.

¹³ CDMP (Projet d'atténuation des incidences des catastrophes dans les Caraïbes), *Toolkit: A Manual for Implementation of the Hurricane-resistant Home Improvement Program in the Caribbean*, Organisation des États américains, Washington, DC, 1999. Disponible à l'adresse <http://www.oas.org/CDMP/document/toolkit/toolkit/htm>.

¹⁴ SIPC/ONU (2005), p. 3.

¹⁵ BASD (2004), p. 20.

¹⁶ *Ibid.*, p. 20.

catastrophes¹⁷ ». Le nouveau projet de politique de gestion des risques de catastrophes de la BID comprend deux objectifs interdépendants, le premier étant de « permettre à la Banque de soutenir plus efficacement ses emprunteurs en vue de gérer systématiquement les risques de catastrophes naturelles en déterminant ces risques, en réduisant la vulnérabilité aux catastrophes, en prévenant les catastrophes avant qu'elles ne se produisent et en atténuant leurs effets¹⁸ ». La Banque mondiale revoit elle aussi sa politique opérationnelle concernant l'assistance au redressement d'urgence (qui couvre aussi la prévention et l'atténuation), notamment en faveur de l'intégration des principes de la réduction des risques de catastrophes dans ses actions de développement. Lors d'une évaluation récente, elle a recommandé l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'action en vue d'une assistance en cas de catastrophe qui, outre qu'elle améliorerait les interventions d'urgence, « prévoirait d'accorder davantage d'attention aux catastrophes naturelles lors de l'évaluation des projets d'investissement en général et, en particulier, lors de l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), de stratégies d'assistance aux pays (SAP) et d'autres documents stratégiques¹⁹ ». L'Unité de gestion des risques d'aléas naturels applique cette recommandation en axant ses activités sur des stratégies d'assistance à des pays hautement vulnérables et en accordant son aide pour l'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans les documents pertinents.

D'autres donateurs bilatéraux intègrent les questions relatives à la réduction des risques de catastrophes dans leurs politiques et leurs programmes de développement : l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence danoise de développement international (DANIDA), la Commission européenne (CE), l'Agence allemande de coopération technique (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)), le ministère norvégien des Affaires étrangères, l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI) et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Certaines ONG comme ActionAid, CARE, Christian Aid, Plan International, Practical Action et Tearfund lancent un processus semblable.

Certains gouvernements se sont engagés à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le développement. La Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles (IACNDR)²⁰ indique par exemple qu'en 2003, les pays membres de l'Organisation des États américains (OÉA) avaient pris collectivement, en tant que groupes régionaux, ou individuellement plus de 30 engagements, dans nombre desquels cette approche est assimilée. De nombreux gouvernements ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Certaines organisations de développement soutiennent des gouvernements dans ce processus d'intégration. Par exemple, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU (SIPC/ONU) collaborent, depuis début 2003, à la recherche de moyens d'offrir aux décideurs africains une orientation stratégique pour intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le développement²¹.

Applications pratiques des politiques

Les progrès accomplis à ce jour en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le développement se rapportent en grande partie à des mutations politiques et institutionnelles. La grande étape suivante consiste à faire évoluer les pratiques en matière de développement dans les pays exposés aux aléas naturels. Diverses mesures sont en cours de mise en œuvre à l'appui de ce processus :

- **Élaboration et application de lignes directrices opérationnelles.** Des travaux ont été lancés en vue de définir des lignes directrices opérationnelles et de créer des outils apparentés dans l'optique de l'intégration de la réduction des risques dans les programmes et les projets par pays.
 - La Banque de développement des Caraïbes et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont rédigé un guide d'information sur l'intégration des aléas naturels dans les études d'impact sur l'environnement (**voir la note d'orientation 7**).
 - La BID a réalisé un questionnaire qui donne un aperçu de la gestion des risques pour faciliter l'analyse et l'évaluation des aléas naturels et des risques apparentés dans ses programmes de crédit (**voir la note d'orientation 5**, encadré 2).
 - Dans le contexte de son Initiative mondiale pour la réduction des risques de catastrophes (voir ci-après), le PNUD, en collaboration avec la SIPC/ONU, a rédigé des directives sur l'intégration de cette réduction dans les outils d'établissement de programmes par pays du système des Nations Unies, l'évaluation commune des pays (CCA) et

¹⁷ DFID (2006), p. 3.

¹⁸ BID (2006), p. 2.

¹⁹ Banque mondiale (2006), p. 73.

²⁰ Voir la note 7 en bas de page (IACNDR, 2003).

²¹ Union africaine (2004).

le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) (**voir la note d'orientation 5**, encadré 4).

- *Élaboration et application d'indicateurs de risques de catastrophes.* On admet de plus en plus l'importance de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans le développement en général, ce qui a suscité diverses initiatives en vue de définir des indicateurs nationaux et sous-nationaux de risques émanant notamment de la Banque mondiale/ProVention, du PNUD, de la BID et de la CE (**voir la note d'orientation 4**, encadré 2). Ces indicateurs ont pour objet de permettre aux spécialistes du développement d'évaluer l'importance relative de ces risques dans les programmes par pays et la conception de projets et d'agir en conséquence. S'inspirant par exemple de l'étude Hotspots lancée par elle-même et par ProVention, la Banque mondiale présente maintenant sur son site Internet un outil cartographique interactif qui indique les zones géographiques où le risque relatif de catastrophes est le plus élevé, ce qui permet à son personnel et à d'autres intervenants d'établir des priorités pour leurs investissements dans la prévention et de faire des choix informés en matière de développement²². Les indicateurs permettent aussi de quantifier les risques en vue de suivre et d'évaluer les résultats des programmes.
- *Élaboration et mise en œuvre de matériels didactiques.* Diverses organisations de développement, dont le DFID, la BID et la Banque mondiale, mettent actuellement au point des matériels didactiques sur l'intégration dans le développement de la réduction des risques de catastrophes.
- *Appui aux gouvernements.* Certaines organisations de développement accordent un soutien actif à des gouvernements pour qu'ils intègrent la prévention des catastrophes dans leurs politiques, leurs stratégies et leurs activités. En septembre 2006, par exemple, la Banque mondiale et la SIPC/ONU ont créé conjointement un nouveau mécanisme, la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction (GFDRR), qui va accorder des subventions d'assistance technique à des pays vulnérables pour soutenir leurs activités de renforcement des capacités en vue de réduire les risques de catastrophes et à des partenariats mondiaux et régionaux pour le soutien de programmes nationaux. Le PNUD, quant à lui, lance une initiative mondiale pour la prévention des catastrophes, qui a pour but d'intégrer la réduction des risques dans les plans de travail et les processus du Programme et de ses partenaires pour le développement, en particulier sur le plan national.

Un projet de ProVention concernant les outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes a contribué à ce processus d'élaboration et d'application de lignes directrices opérationnelles, l'étendant par la suite à la rédaction d'une série de notes d'orientation à l'intention des organisations de développement pour leur permettre d'adapter leurs outils de programmation et d'évaluation prospective et rétrospective de projets afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les activités de développement des pays exposés aux aléas naturels. La présente note fait partie de cette série.

Projet de ProVention : les Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes

Cette série de notes d'orientation de ProVention est fondée sur un ensemble de principes concernant la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et sur les résultats d'une étude préliminaire détaillée, entreprise dans le cadre d'un projet du consortium, sur les outils communément employés par les organisations de développement pour concevoir et évaluer des projets²³.

- La vulnérabilité aux catastrophes est complexe et multiforme et exige une analyse et des solutions écologiques, économiques, sociales, institutionnelles et techniques, ainsi que des outils connexes.
- Les lignes directrices et les outils d'élaboration de programmes et d'évaluation existants, qui couvrent souvent les risques dans le sens le plus large (risques opérationnels, financiers, politiques, etc.), font en général peu référence à des questions précises concernant les catastrophes.
- Ainsi, les catastrophes naturelles et la vulnérabilité à celles-ci sont rarement envisagées lors de la conception et de l'évaluation de projets de développement, même dans les pays exposés aux aléas naturels, sauf s'il s'agit de projets spécialisés concernant la réduction des risques.
- Nombre des outils existants d'établissement de programmes et d'évaluation prospective et rétrospective pourraient facilement être élargis aux pays, secteurs et projets exposés aux aléas naturels, produire des informations détaillées sur le caractère et la gravité des risques et permettre l'adoption des mesures voulues de réduction de tels risques.
- Ces outils, pris collectivement, permettraient aux planificateurs de projets et de programmes d'analyser les questions se rapportant aux catastrophes à partir d'une multitude de points de vue et de domaines de compétence, compte tenu de l'aspect multiforme de la vulnérabilité.

²² Voir <http://geohotspots.worldbank.org/hotspot/hotspots/disaster.jsp>.

²³ Benson et Twigg (2004).

- L'estimation des risques de catastrophes et la conception et l'évaluation de mesures de réduction de ceux-ci n'ont rien d'intrinsèquement difficile si l'on s'y attelle de façon réfléchie, en étant bien informé et en disposant des ressources nécessaires.

ProVention a ainsi élaboré une série de 14 notes d'orientation – y compris celle-ci – à l'intention des organisations de développement pour leur permettre d'adapter leurs programmes et l'évaluation prospective et rétrospective de leurs projets afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les activités de développement. Les principes directeurs énoncés, intentionnellement brefs et pratiques, sont complémentaires de directives existantes concernant les outils d'élaboration de programmes et d'évaluation et n'offrent pas une orientation complète sur tous les aspects de chaque outil. Ils portent spécifiquement sur la façon et le moment d'aborder les questions relatives aux catastrophes dans chacun des outils employés, en veillant à ce que les risques et les possibilités de réduire la vulnérabilité à ceux-ci soient systématiquement pris en compte dans les pays exposés aux aléas naturels.

Comme nous l'avons vu, les notes d'orientation s'adressent surtout aux organisations de développement. Manifestement, la portée, le niveau de détail et l'importance de l'élaboration de programmes par pays et des pratiques en matière d'évaluation prospective et rétrospective de projets varient selon les organisations en fonction de leur degré de spécialisation, de leur approche du développement et du niveau d'assistance qu'elles offrent. Les notes d'orientation de ProVention, qui ne sont pas adaptées à une organisation de développement en particulier, ne correspondent pas nécessairement à des procédures données. Toutefois, elles peuvent être aménagées selon les besoins.

Ces notes d'orientation s'adressent aussi aux personnes chargées d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans le développement. Comme l'indique l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : « Il faut insérer l'adaptation aux changements climatiques dans le courant dominant des politiques économiques, des projets de développement et des activités d'aide internationale²⁴ ». Les notes d'orientation permettent de définir les points d'accès à la planification et à l'aide au développement pour analyser les répercussions d'éventuelles catastrophes sur le développement ainsi que les incidences des actions de développement sur la vulnérabilité aux aléas naturels. Ces points d'accès permettent de vérifier si le développement est sans danger pour le climat, s'il conduit à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'il résiste aux effets de l'évolution du climat.

2. La série de notes d'orientation de ProVention

Nous indiquons ci-après l'objet et la portée de chacune des notes d'orientation de ProVention qui font partie des *Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes*.

La figure 1 présente un vaste tableau de la façon dont les notes s'articulent entre elles et concernent collectivement l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans des projets particuliers de développement destinés à des pays exposés aux aléas naturels (**voir aussi la note d'orientation 5**, tableau 1)²⁵. Certains facteurs essentiels qui déterminent la qualité des pratiques en matière de gestion des risques de catastrophes sont présentés pour montrer que les projets de développement ne sont pas conçus et mis en œuvre dans le vide. Ces facteurs peuvent devoir être renforcés pour permettre l'amélioration de la gestion de ces risques (voir la section 3).

Note d'orientation 1 : Introduction. Cette note préliminaire indique la raison d'être des notes d'orientation, présente celles-ci et souligne les facteurs essentiels d'une intégration fructueuse de la réduction des risques de catastrophes dans les principes et la pratique du développement.

Note d'orientation 2 : Collecte et exploitation de données sur les aléas naturels. La deuxième note porte sur les processus de base de collecte et d'exploitation de données relatives aux aléas naturels. Elle constitue le pilier de la série et permet aux organisations de développement de déterminer la gravité des phénomènes qui menacent une région ou un pays donné et de décider si la gestion des risques doit être envisagée. Cette note traite des principaux points concernant les informations sur les aléas naturels, leur place dans le cycle de planification et de gestion des projets, les moyens de collecte de données, les fournisseurs d'informations et les questions à considérer lorsqu'on recueille et qu'on analyse des données. Vu la diversité des risques naturels et des techniques de collecte d'informations et de données sur ceux-ci, cette note n'est qu'une simple introduction au thème abordé.

²⁴ OCDE (2006), p. 1. Voir aussi Ministère des Finances et Secrétariat du Cabinet du Royaume-Uni (2006).

²⁵ La **note d'orientation 14** (Aide budgétaire) n'est pas citée dans la figure 1, car l'organigramme porte sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans des projets.

Note d'orientation 3 : Stratégies de réduction de la pauvreté. Comme les organisations de développement ont de plus en plus tendance à aligner leurs programmes de soutien sur les politiques et les objectifs des gouvernements des pays bénéficiaires, l'intégration doit commencer par les politiques et les stratégies gouvernementales. C'est pourquoi cette note porte sur l'intégration des questions se rapportant aux aléas naturels dans la préparation des stratégies de réduction de la pauvreté, principal moyen de planifier le développement dans de nombreux pays à faible revenu, et dans d'autres mesures de réduction de la pauvreté dans les pays exposés à ces aléas. Elle est destinée aux gouvernements nationaux pour qu'ils préparent leurs stratégies de réduction de la pauvreté et aux organisations internationales de développement pour qu'elles soutiennent les gouvernements dans ce processus.

Note d'orientation 4 : Établissement de programmes par pays. Toutes les organisations internationales de développement disposent d'un cadre d'élaboration de programmes par pays ou par région qui permet d'analyser les problèmes et les besoins ainsi que de déterminer les centres d'intérêt sectoriels et thématiques et le niveau et le caractère de l'assistance nécessaire. Ce processus permet d'aborder les risques de catastrophes de façon stratégique et coordonnée en étudiant l'aspect complexe, transsectoriel et multiforme de la vulnérabilité et en recherchant des solutions appropriées et anticipatoires pour la gestion des risques. La quatrième note de la série porte donc sur ce sujet et indique comment évaluer et traiter les risques de catastrophes dans les programmes destinés aux pays exposés à celles-ci. Elle constitue un guide générique de base destiné à toutes les organisations internationales de développement, complémentaire des directives existantes sur l'établissement de programmes par pays.

Note d'orientation 5 : Gestion du cycle des projets. Cette note, qui porte sur les projets, aborde d'abord des questions générales d'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans l'ensemble du cycle des projets, en particulier à l'étape de la planification. Elle explique l'approche de ce cycle, donne une orientation générale sur l'intégration de la gestion des risques naturels dans celui-ci et analyse les moyens disponibles pour ce faire. De tels moyens sont complémentaires des mesures d'adaptation des outils d'évaluation couramment employés dans le cycle pour prendre en compte les questions relatives aux catastrophes. Cette note est destinée essentiellement aux personnes qui, au sein d'organisations de développement, s'occupent de la conception et de la gestion des projets, mais elle est également utile aux employés de gouvernements et d'organisations privées.

Note d'orientation 6 : Cadres logiques et axes sur les résultats. On fait largement appel à un cadre logique et à des outils de gestion axés sur les résultats pour la conception et la gestion globales des projets. On trouve dans cette note des indications sur l'étude systématique de questions relatives aux aléas naturels en vue de l'application de ces outils à tous les projets destinés à des zones exposées à de tels aléas. Cette note s'adresse aux équipes de préparation des projets et aux responsables de leur mise en œuvre au sein des organisations de développement.

Note d'orientation 7 : Évaluation environnementale des projets²⁶. Cette note porte sur l'évaluation environnementale, point essentiel de la conception d'un projet d'étude des aléas naturels et des risques associés. Les aléas naturels sont en soi des phénomènes environnementaux susceptibles de nuire aux projets ou de les perturber, alors que l'état de l'environnement est un facteur-clé déterminant la vulnérabilité à ces aléas. Ainsi, cette note offre une orientation en vue d'analyser l'influence des projets sur la vulnérabilité de par leurs incidences sur le milieu et la menace que les aléas risquent de faire peser sur les projets. Les conclusions de cette note sont à inclure dans d'autres types d'évaluations et d'études techniques, selon les besoins. Cette note s'adresse surtout aux organisations de développement, mais elle peut également être utile au personnel de gouvernements et d'organisations privées qui élabore des projets.

Note d'orientation 8 : Analyse économique des projets. Les établissements multilatéraux de crédit lancent régulièrement des analyses économiques dans le cadre du processus d'évaluation des projets. Cette note indique comment analyser les risques de catastrophes et les possibilités de réduire la vulnérabilité des pays exposés et comment veiller à ce que ces risques soient correctement et systématiquement étudiés en cas de besoin. Cette note, qui s'adresse aux économistes des organisations de développement, est complémentaire de leurs directives concernant les analyses économiques. Elle a également une application plus large du fait qu'elle permet de réunir un ensemble solide de preuves des avantages économiques nets de la réduction des risques de catastrophes. Actuellement, le manque de telles preuves nuit indéniablement à l'intérêt manifesté pour la réduction de ces risques et à un engagement dans ce sens, car on voit mal quelle peut être la rentabilité économique de tels investissements.

²⁶ Cette note d'orientation a été rédigée conjointement par le consortium ProVention et par la Banque de développement des Caraïbes. La section 2 a été rédigée par la Banque et par le secrétariat de la CARICOM (2004).

Figure 1 Intégration de la réduction des risques de catastrophes dans des projets de développement destinés à des pays exposés aux aléas naturels



Note d'orientation 9 : Analyse de vulnérabilité et de capacités. Cette note est la première d'une série de trois concernant divers outils d'évaluation des projets du point de vue social tels que les emplois des organisations de développement. Portant sur la notion d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité et des capacités, elle présente des démarches de base, explique comment cette notion peut être intégrée dans le processus de planification des projets et montre dans quelle mesure on peut tenir compte respectivement des aléas naturels et des catastrophes dans l'analyse de la vulnérabilité et des capacités. La notion de vulnérabilité et de capacité dans le contexte des aléas naturels est très importante pour comprendre leurs incidences possibles et pour faire des choix quant aux interventions à envisager dans l'optique du développement. Cette note a trait à l'application de cette notion dans les projets de développement, mais on peut également y faire appel dans le cas de la réduction des risques de catastrophes et du relèvement à la suite de catastrophes. Elle s'adresse au personnel de divers secteurs d'activité.

Note d'orientation 10 : Démarches axées sur des moyens de subsistance viables. La réflexion et les techniques concernant des moyens de subsistance viables offrent un deuxième outil d'analyse sociale permettant l'intégration des aléas naturels et des risques de catastrophes dans la planification des projets de développement. En accordant une place de choix à la vulnérabilité et aux chocs extérieurs qui façonnent les moyens de subsistance de façon décisive, la notion de moyens de subsistance viables offre d'excellentes possibilités d'inclure la sensibilisation aux aléas et aux catastrophes dans la planification des projets. Cette note présente brièvement la notion en question et explique son application à des projets et à des programmes en soulignant en particulier son rapport avec la question des aléas naturels et des catastrophes. Elle explique les techniques employées dans le cadre de cette notion pour évaluer aléas naturels, vulnérabilité et risques et aborde d'autres facteurs qui permettent son application à la gestion du cycle des projets.

Note d'orientation 11 : Évaluation d'impact social. La troisième note sur les outils d'analyse sociale concerne l'évaluation d'impact social. Cette évaluation permet de mieux comprendre les collectivités et leurs processus sociaux, facilitant ainsi l'identification des conséquences sociales directes et indirectes des risques de catastrophes et la mise en place de mécanismes d'atténuation appropriés et efficaces faisant appel aux ressources des collectivités et tenant compte de leurs réactions aux événements. Cette note indique les principales démarches et techniques d'évaluation d'impact social et les points d'accès permettant d'intégrer les aléas naturels et les risques liés à ceux-ci. Elle est destinée aux planificateurs et aux administrateurs de projets des agences bi et multilatérales de développement, aux autorités nationales et locales, aux ONG et aux organisations du secteur privé. Elle s'adresse aussi à ceux qui gèrent ou qui entreprennent des évaluations d'impact social. Cette note les aidera à intégrer la prévention des catastrophes dans les évaluations en question. Elle permettra également à ceux qui réalisent ces évaluations de comprendre comment les techniques d'évaluation peuvent les aider à apprécier et à réduire les risques de catastrophes.

Note d'orientation 12 : Conception d'ouvrages, normes de construction et sélection de sites. Les pertes humaines et les pertes économiques directes résultant d'aléas naturels sont imputables en grande partie aux dommages subis par les zones bâties, ce qui dénote une construction inadéquate et parfois une occupation incorrecte des sols. Ainsi, cette note porte sur la conception d'ouvrages, sur les normes de construction, sur la sélection de sites et sur leur rôle dans la réduction des risques. Elle offre une orientation générale aux professionnels de la conception de bâtiments et aux organisations de développement en ce qui concerne la réalisation de nouveaux ouvrages, le réaménagement d'ouvrages existants et la reconstruction à la suite de catastrophes dans des pays exposés aux aléas naturels.

Note d'orientation 13 : Évaluation des activités de réduction des risques de catastrophes. Cette note passe des outils d'évaluation prospective de projets à l'évaluation rétrospective des activités de réduction des risques de catastrophes. La tâche peut s'avérer difficile, car le succès de la réduction des risques se mesure par quelque chose – une catastrophe ou un type ou un niveau donné de perte en cas de catastrophe – qui *ne* se produit *pas*. Cette note indique les grandes étapes de la planification d'une telle évaluation, de la collecte et de l'analyse de données et de l'exploitation des résultats et aborde les principales questions concernant ces activités. Elle s'adresse aux administrateurs de programmes et aux décideurs de diverses organisations engagés dans toutes sortes d'activités de prévention des catastrophes, soit de façon indépendante soit dans le cadre d'actions plus vastes de développement ou de redressement à la suite de sinistres (voir aussi l'encadré 3).

Encadré 3

Le guide d'information de ProVention concernant le suivi et l'évaluation de la réduction des risques de catastrophes

La rédaction des *Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes* s'est accompagnée de la création sur Internet d'un guide d'information intitulé *Disaster Risk Reduction Monitoring and Evaluation Sourcebook*. Celui-ci, complémentaire de la note d'orientation 13 en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, en donne de nombreux exemples pratiques, établit des liens avec des documents de référence utiles consultables sur Internet et présente une bibliographie de publications papier. Il expose l'objectif général et les approches du suivi et de l'évaluation, indique de façon précise la différence existant entre le suivi et l'évaluation de la réduction des risques de catastrophes et le suivi et l'évaluation « ordinaires » et explique le manque d'intérêt pour le suivi et l'évaluation manifesté dans de nombreux projets de prévention des catastrophes ainsi que la logique inverse appliquée à la détermination des incidences et des avantages de la réduction des risques.

Les thèmes abordés dans le guide sont les suivants :

- Définitions et terminologie
- Typologie des programmes et des projets de réduction des risques de catastrophes
- Ressources disponibles en matière de suivi et d'évaluation et portée de celles-ci
- Démarches et méthodes propres à la réduction des risques de catastrophes, y compris des techniques parallèles de mesure de la réduction des risques
- Sélection de la technique et des indicateurs de mesure
- Techniques qualitatives et quantitatives de collecte de données
- Traitement et analyse des données
- Rédaction de rapports et présentation des résultats
- Résumés d'études de cas de suivi et d'évaluation de la réduction des risques de catastrophes

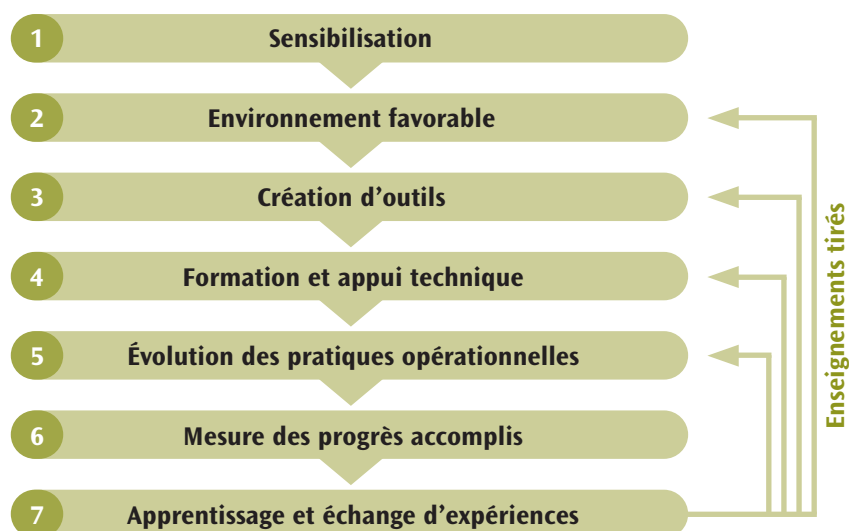
Ce guide peut être consulté à l'adresse http://www.proventionconsortium.org/M&E_sourcebook.

Note d'orientation 14 : Aide budgétaire. La dernière note porte sur l'aide budgétaire. On abandonne actuellement l'assistance axée sur les projets en faveur d'une aide budgétaire générale et sectorielle. Cette évolution offre des possibilités considérables d'aider les gouvernements à accroître la résistance de leurs pays aux catastrophes naturelles. Ainsi, cette note donne une orientation sur la façon de garantir que les risques de catastrophes soient correctement et systématiquement étudiés lors de l'établissement de programmes ou de l'attribution d'une aide budgétaire dans les pays exposés aux aléas naturels et que les gouvernements soient encouragés et soutenus dans la gestion de ces risques et la réduction de la vulnérabilité. Cette note s'adresse au personnel des organisations de développement chargé de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de mesures d'aide budgétaire.

3. Principaux facteurs de succès

L'élaboration de directives pratiques concernant l'intégration des risques de catastrophes dans les programmes par pays, la conception de projets et les évaluations émanant d'organisations de développement ne représente qu'un élément d'une série d'étapes nécessaires pour assurer cette intégration dans les pays exposés aux aléas naturels. Comme nous l'avons vu, certaines autres actions sont en cours. Celles-ci et d'autres mesures essentielles sont exposées ci-après et résumées dans la figure 2. Elles sont présentées de façon séquentielle dans cette figure, mais, dans la pratique, il peut y avoir un chevauchement important entre étapes.

Figure 2 Étapes d'une intégration réussie



Première étape : sensibilisation

- *Évaluation et compréhension de la portée de la réduction des risques de catastrophes dans l'optique d'un développement durable.* Les gouvernements et les organisations de développement doivent sensibiliser le public à l'importance d'une analyse des risques de catastrophes et, au besoin, d'une intervention dans ce domaine afin de garantir un développement durable et de réduire la pauvreté.
- *Responsabilité.* Chose la plus essentielle, les organisations de développement et les gouvernements doivent accepter une plus grande responsabilité des pertes humaines, matérielles et économiques dues aux catastrophes. Ces pertes relèvent des pays et des gouvernements plutôt que des organisations de développement. Toutefois, ces dernières doivent veiller à ce que leurs ressources soient employées efficacement et de façon responsable. Les gouvernements, quant à eux, doivent assumer une plus grande responsabilité pour la vulnérabilité de leurs pays et de leur population et chercher activement à réduire les risques.

Deuxième étape : environnement favorable

- *Politiques, stratégies et capacités institutionnelles des organisations de développement.* Il faut, dans les politiques et les stratégies déterminantes en matière de développement, porter une grande attention à la réduction des risques de catastrophes et la considérer comme se rapportant au développement et non comme relevant des organisations humanitaires. La révision de ces politiques et de ces stratégies doit se traduire par des dispositions institutionnelles appropriées.
- *Fixation par les gouvernements de priorités concernant la réduction des risques de catastrophes.* Vu que les buts et les objectifs des organisations de développement sont de plus en plus axés sur le développement des pays et sur les stratégies de réduction de la pauvreté, les gouvernements doivent fixer des priorités concernant la réduction des risques qui constituent un enjeu essentiel pour le développement des pays exposés aux aléas naturels et établir dans ce cadre des politiques, des capacités et des dispositions législatives et institutionnelles. Les organisations de développement doivent envisager des incitations pour encourager les gouvernements dans ce sens.

Troisième étape : création d'outils

- Il faut des outils d'élaboration de programmes, d'estimation et d'évaluation pour déterminer les pays, les secteurs et les projets exposés aux aléas naturels, réunir des informations détaillées sur le caractère et la gravité des risques et veiller à ce que des mesures appropriées de réduction de ces risques soient adoptées.

Quatrième étape : formation et appui technique

- Les organisations de développement doivent assurer une formation interne et un appui technique appropriés pour garantir l'intégration des risques de catastrophes dans le développement.

Cinquième étape : évolution des pratiques opérationnelles

- *Évaluation rapide.* Il faut envisager les questions se rapportant aux catastrophes au tout début de l'élaboration de programmes par pays et de la conception de projets pour qu'elles puissent être intégralement et systématiquement

envisagées et prises en charge le cas échéant. Les stratégies nationales et les analyses environnementales par pays (**voir la note d'orientation 4**) devraient indiquer dans quels pays une intégration est nécessaire.

- **Éléments justificatifs.** Il faut des informations suffisantes pour évaluer les risques de catastrophes de manière précise et exhaustive et pour intervenir de façon adéquate à ce propos. Certains pays peuvent avoir besoin d'un appui pour renforcer leur base d'information, par exemple en améliorant la collecte et l'analyse de données sur les aléas naturels (**voir la note d'orientation 2**).
- **Réduction des coûts.** Il faut intégrer l'analyse des risques de catastrophes à l'élaboration de programmes par pays et à la conception de projets pour un coût minimal, ce que faciliterait un regroupement des informations pertinentes et de l'analyse de celles-ci parmi les spécialistes du développement et au sein des gouvernements.
- **Prise en charge des risques à faible probabilité et à fort impact.** Les phénomènes d'origine climatique seront vraisemblablement considérés comme susceptibles de se produire du fait de leur courte période de retour, donc de la probabilité élevée qu'ils aient lieu pendant l'exécution d'un projet ou d'une stratégie nationale. En revanche, les risques de séismes et de phénomènes volcaniques, qui ont une période de retour beaucoup plus longue, pourraient être écartés. Toutefois, même si l'on n'en tient pas compte d'un point de vue économique, on doit les envisager du point de vue de la sécurité en respectant le droit des populations à la sécurité et à la protection.
- **Processus consultatif transparent, global et responsable.** Les pauvres et les groupes marginalisés, qui sont souvent parmi les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, doivent avoir la parole dans le cadre du processus consultatif, leurs intérêts doivent être pris en compte et leurs droits doivent être respectés.
- **Maintien et poursuite des investissements dans le développement.** Les mécanismes de maintien et de poursuite des investissements sont essentiels pour que le degré prévu de résistance de ceux-ci aux aléas naturels soit préservé.

Sixième étape : mesure des progrès accomplis

- Des objectifs de réduction des risques de catastrophes établis à l'échelon international devraient être fixés et les questions d'atténuation devraient être expressément intégrées aux objectifs du Millénaire pour le développement afin de fournir aux organisations de développement et aux gouvernements une base commune pour mesurer les progrès de l'intégration.

Septième étape : apprentissage et échange d'expériences

- Les spécialistes du développement et d'autres intervenants devraient prendre des mesures concertées pour suivre et partager leur expérience de l'intégration dans le développement de la réduction des risques de catastrophes et pour en tirer les enseignements.

Encadré 4

Terminologie relative aux catastrophes et aux aléas naturels

Il est généralement admis, chez les spécialistes de la gestion des catastrophes, que la terminologie relative à ce domaine est utilisée de manière incohérente dans l'ensemble du secteur du fait de l'implication d'intervenants et de chercheurs appartenant à de multiples disciplines. Pour les besoins de cette série de notes d'orientation, il faut comprendre les termes-clés comme suit.

Un *aléa naturel* est un phénomène géophysique, atmosphérique ou hydrologique (tremblement de terre, glissement de terrain, tsunami, tempête de sable, onde de tempête, inondation, sécheresse, etc.) susceptible de provoquer des dommages ou des pertes.

La *vulnérabilité* est le risque d'être victime de dommages ou de pertes ; elle est liée à la capacité de prévoir un aléa naturel, d'y faire face, d'y résister et de se remettre de ses conséquences. La vulnérabilité, tout comme son antonyme, la *résistance*, sont déterminées par des facteurs physiques, environnementaux, sociaux, économiques, politiques, culturels et institutionnels.

Une *catastrophe* est l'occurrence d'un phénomène extrême qui affecte les populations vulnérables et occasionne d'importants dégâts, des perturbations et éventuellement des pertes en vies humaines et des lésions. À la suite d'une catastrophe, les populations touchées sont incapables de vivre normalement sans une aide extérieure.

Les *risques de catastrophes* dépendent des caractéristiques et de la fréquence des aléas qui touchent un lieu donné, de la nature des éléments exposés et de leur degré intrinsèque de vulnérabilité ou de résistance²⁷.

²⁷ Dans cette série de notes d'orientation, l'expression « risques de catastrophes » est utilisée à la place de l'expression plus appropriée « risques découlant d'aléas » parce que l'expression « risques de catastrophes » est celle que préfèrent les spécialistes de la réduction de ces risques.

L'*atténuation* désigne toute activité structurelle (matérielle) ou non structurelle (par ex. l'aménagement foncier ou la sensibilisation du public) menée en vue de réduire les conséquences négatives des aléas naturels.

La *préparation* désigne les activités entreprises et les mesures adoptées avant l'occurrence d'un aléa pour prévoir celui-ci et alerter les populations, évacuer les personnes et leurs biens s'il représente une menace et assurer une intervention efficace (par ex. en constituant des réserves alimentaires).

Les *secours*, le *relèvement* et la *reconstruction* sont des mesures adoptées à la suite d'une catastrophe respectivement pour sauver des vies et répondre aux besoins humanitaires immédiats, pour reprendre les activités normales et pour remettre en état les infrastructures matérielles et les services.

Un *changement climatique* désigne une variation significative sur le plan statistique de la mesure de l'état moyen ou de la variabilité du climat d'un lieu ou d'une région sur une longue période, due directement ou indirectement aux incidences des activités de l'homme sur la composition de l'atmosphère terrestre ou à la variabilité naturelle du climat.

Bibliographie

Banque de développement des Caraïbes et CARICOM, *Sourcebook on the Integration of Natural Hazards into Environmental Impact Assessment (EIA): NHIA-EIA Sourcebook*, Bridgetown, la Barbade, 2004. Disponible à l'adresse [http://www.caribank.org/Projects.nsf/NHIA/\\$File/NHIA-EIA_Newsletter.pdf?Open+Element](http://www.caribank.org/Projects.nsf/NHIA/$File/NHIA-EIA_Newsletter.pdf?Open+Element).

Banque mondiale, *Hazards of Nature, Risks to Development – An IEG Evaluation of World Bank: Assistance for Natural Disasters*, Washington, DC, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.worldbank.org/ieg/naturaldisasters/report.html>.

Banque mondiale et SIPC/ONU, *Global Facility for Disaster Reduction and Recovery: A partnership for mainstreaming disaster mitigation in poverty reduction strategies*, Washington, DC et Genève, 2006. Disponible à l'adresse www.preventionweb.net/english/professional/publications/v.php?id=2075.

BASD, *Disaster and Emergency Assistance Policy*, Manille, 2004. Disponible à l'adresse http://www.adb.org/Documents/Policies/Disaster_Emergency/default.asp#contents.

Benson, C. et J. Twigg, *Measuring Mitigation: Methodologies for assessing natural hazard risks and the net benefits of mitigation*, Consortium ProVention, Genève, 2004. Disponible à l'adresse <http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/OCHA-6BCM64?OpenDocument>.

BID, *Draft Disaster Risk Management Policy*, Washington, DC, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.iadb.org/sds/doc/ENV-DraftDRMPolicy-E.pdf>.

DFID, *Reducing the Risk of Disasters – Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World: A Policy Paper*, Londres, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/disaster-risk-reduction-policy.pdf>.

Holloway, A. et M. Pelling, *Legislation for mainstreaming disaster risk reduction*, Tearfund, Teddington, Royaume-Uni, 2006. Disponible à l'adresse <http://itlz.tearfund.org/webdocs/website/Campaigning/Policy+and+research/DRR+legislation.pdf>.

Kratt, P., *Reducing the risk of disasters: Sida's efforts to reduce poor people's vulnerability to hazards*, rapport n° SIDA22204en, Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI), Stockholm, 2005. Disponible à l'adresse http://www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=SIDA22204en_web.pdf&a=17204.

La Trobe, S. et I. Davis, *Mainstreaming disaster risk reduction: a tool for development organisations*, Tearfund, Teddington, Royaume-Uni, 2005. Disponible à l'adresse <http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/FBUO-7NJB7?OpenDocument>.

Ministère des Finances et Secrétariat du Cabinet du Royaume-Uni, *Stern Review on the Economics of Climate Change*, Londres, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.sternreview.org.uk>.

OCDE, *Putting Climate Change Adaptation in the Development Mainstream*, Paris, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/dataoecd/57/55/36324726.pdf>.

PNUD et SIPC/ONU, *Integrating Disaster Risk Reduction into CCA and UNDAF: Guidelines for Integrating Disaster Risk Reduction into CCA/UNDAF*, Genève, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.unisdr.org/eng/risk-reduction/sustainable-development/cca-undaf/cca-undaf.htm#2-3>.

SIPC/ONU, *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, 18-22 janvier 2005, Kobe, Hyogo, Japon, Genève, 2005. Disponible à l'adresse <http://www.unisdr.org/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-french.pdf>.

Union africaine, *Programme of Action for the Implementation of the Africa Regional Strategy for Disaster Risk Reduction*, Addis-Abeba, 2004. Disponible à l'adresse http://www.africa-union.org/Agriculture/Disaster_Risk_Reduction/Programme_of_Action.doc.

La présente note d'orientation a été rédigée par Charlotte Benson. La série de notes d'orientation *Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes* a été conçue par Charlotte Benson (indépendante) et John Twigg (Benfield Hazard Research Centre). Les auteurs tiennent à remercier les membres du groupe consultatif chargé du projet pour leurs conseils et leur aide inestimables lors de la préparation de cet ouvrage : Margaret Arnold (Banque mondiale), Steve Bender (indépendant), Yuri Chakalall (ACDI), Olivia Coghlan (DFID), Seth Doe Vordzorgbe (indépendant), Fenella Frost (PNUD), Niels Holm-Nielsen (Banque mondiale), Kari Keipi (BID), Sarah La Trobe (Tearfund), Praveen Pardeshi (SIPC/ONU), Cassandra Rogers (BID), Michael Siebert (GTZ), Clairvair Squires (Banque de développement des Caraïbes), Jennifer Worrell (PNUD) et Roger Yates (ActionAid). Ils remercient en particulier les anciens membres et les membres actuels du secrétariat du consortium ProVention. L'Agence canadienne de développement international (ACDI), le secrétariat d'État britannique à la Coopération (DFID), le ministère royal norvégien des Affaires étrangères et l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI) ont soutenu financièrement la réalisation de cet ouvrage. Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du groupe consultatif chargé du projet, des réviseurs ou des organismes ayant financé cet ouvrage.

La série complète des notes d'orientation est disponible à l'adresse http://www.proventionconsortium.org/mainstreaming_tools.

Un document d'orientation de base de Charlotte Benson et John Twigg, intitulé *Measuring Mitigation: Methodologies for assessing natural hazard risks and the net benefits of mitigation*, est disponible à l'adresse <http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/OCHA-6BCM64?OpenDocument>.



Secrétariat du consortium ProVention
Case postale 372, CH-1211 Genève 19, Suisse
Courriel : provention@ifrc.org
Site Internet : www.proventionconsortium.org